



Services publics, fonctions publiques l'austérité ça suffit : grève unitaire nationale le 26 janvier

*contre le gel de la valeur du point d'indice depuis 2010,
pour l'augmentation des salaires,
contre les « réformes » de l'organisation du territoire et de la santé, contre la réforme du collègue,
contre les suppressions d'emplois,
pour la défense d'un service public de proximité garant de la cohésion sociale.*

A Arles rassemblement mardi 26 janvier 10H30 place de la République

à l'appel de l'Union Locale CGT Arles, FSU Arles et Solidaires Arles

Au mois de février doivent s'ouvrir des négociations salariales dans la Fonction Publique.

Ces négociations salariales s'ouvrent après plus de cinq ans de gel de la valeur du point d'indice. Elles ont été obtenues par l'action syndicale, notamment de la CGT.

Le 26 janvier 2016, à l'appel des organisations syndicales CGT, FO, Solidaires, auxquelles s'ajoute la FSU dans la Fonction publique Territoriale, une journée de grèves et de mobilisations a été décidée dans toute la Fonction Publique, Etat, Territoriale, Hospitalière, pour gagner une vraie augmentation du point d'indice, intégrant le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat subie depuis 2010 (-15%). Ce mouvement de grève s'étend dans d'autres services publics dans un certain nombre de départements : La Poste, les Télécoms, Pôle Emploi, la CAF...

De notre nombre en grève et dans la rue dépendra directement le montant de la revalorisation du traitement ou du salaire.

Chaque année, ce sont 230 milliards d'euros d'argent public qui alimentent les caisses des entreprises sous la forme d'aides et exonérations diverses.

Augmenter la valeur du point de 1% coûterait moins de 2 milliards pour les finances publiques !

Les revendications sont claires :

c'est le choix du progrès social et non celui de la « finance ».

L'état d'urgence sociale est là !!! :

- **Un statut et un véritable déroulement de carrière pour les personnels ;**
- **Une revalorisation immédiate et significative de la valeur du point d'indice et le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat ;**
- **Un service public de proximité garant de la cohésion sociale.**

Abandonner la dernière loi « santé », la loi Hôpital Patients Santé Territoires, et mettre un terme aux enveloppes budgétaires limitatives. L'hôpital public est l'épine dorsale de notre système de santé, il doit être conforté sur l'ensemble du territoire

Arrêt de la réforme territoriale et mise en œuvre de politiques assurant le développement du service public et des emplois qui font vivre. La réforme de l'organisation territoriale défigure, entre autres, le réseau administratif, les finances publiques, la justice. Elle éloigne encore plus l'utilisateur du service public.

Garantie nationale du maintien des droits acquis collectivement et individuellement pour les agents confrontés aux conséquences de la mise en œuvre de la réforme territoriale

Augmentation de la valeur du point d'indice, prenant en compte l'inflation subie depuis plusieurs années et, en particulier, depuis 2010,

- un rattrapage et une augmentation des pensions et des retraites.
- des mesures générales permettant de compenser les pertes de pouvoir d'achat,
- le développement de l'emploi public statutaire par des créations nettes, dans tous les secteurs,
- des moyens financiers à la hauteur des besoins de service public, des établissements de santé, du secteur social et médico-social

Arrêt des baisses de dotations de l'Etat aux collectivités

Revalorisation et harmonisation des grilles de la Fonction publique pour une véritable reconnaissance des diplômes et qualifications

Pas d'avancement à la tête du client !

Défense et développement des garanties statutaires, développement de l'emploi statutaire et résorption de l'emploi précaire, création d'emplois

Assurer les moyens d'une formation professionnelle de qualité

Arrêt des restructurations, ré-internalisation des plans de charge et des missions de service public

Mobilisation des moyens financiers nécessaires au bon fonctionnement des services publics de l'État et des collectivités territoriales, des moyens financiers à la hauteur des besoins de service public, des établissements de santé, du secteur social et médico-social

Élaboration d'un plan « *santé au travail* » ambitieux et assurer la reconnaissance de la pénibilité

Politique d'action sociale aux moyens renforcés pour les actifs et les retraités, incluant la protection sociale complémentaire de haut niveau.

**Voilà nos propositions, nos exigences.
Elles fédèrent tous les métiers,
toutes les professions
de tous les services publics.**

Nous irons le dire en sous-préfecture à l'attention du Gouvernement et de nos Ministres.